



EPSM Lille-Métropole

Direction Générale

Email : direction@epsm-lille-metropole.fr

Tél. 03 20 10 20 21 **Fax** 03 20 35 79 85

Destinataires :

APM

Hospimédia

Le 06/09/2018

**Les appartements de coordination thérapeutique
"Un chez soi d'abord - Métropole Lilloise"
sont autorisés pour 15 ans**

Suite à la visite de conformité effectuée le 22 juin 2018 par des représentants de l'ARS Hauts-de-France et de la Délégation Départementale de la Cohésion Sociale du Nord, le Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) "Un chez soi d'abord - Métropole Lilloise" est autorisé à exploiter les appartements de coordination thérapeutique pour 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cette autorisation marque la fin de l'expérimentation de 2011 à 2016 et constitue un aboutissement. Elle avait pour objectifs de répondre aux besoins des personnes durablement sans abri et présentant des troubles psychiques sévères et de faire des recommandations aux décideurs pour la mise en œuvre d'une politique publique du logement et de l'hébergement des personnes sans domicile.

L'expérimentation sociale a en effet permis de tirer des enseignements, dont les principaux sont :

- Il n'y a pas de critère prédictif pour déterminer la capacité d'habiter
- la maladie mentale n'est pas un frein au maintien dans un logement si la personne bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins

- les personnes disposent de leurs propres forces et compétences sur lesquelles s'appuyer pour favoriser leur autonomisation. Elles sont en capacité de faire des choix dans leur parcours de vie.

Depuis sa pérennisation fin 2016, ce programme est devenu un établissement médico-social avec pour organisme gestionnaire un Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS).

La constitution de ce groupement permet d'assurer la gestion des appartements de coordination thérapeutique "Un chez soi d'abord". Pour la métropole lilloise, ce groupement comprend cinq acteurs institutionnels, les deux opérateurs historiques l'ABEJ Solidarité et l'EPSM Lille-Métropole ont été rejoints par le CHRU Lille, l'EPSM de l'Agglomération Lilloise, et le CSAPA Cèdr'Agir (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie). Depuis la fin de l'expérimentation, de nouvelles modalités d'admission sont mises en œuvre. Une commission d'admission examine les dossiers transmis par les acteurs sociaux et médico-sociaux de la Métropole Européenne de Lille. Cette commission regroupe l'équipe Diogène, le 115 et les acteurs du GCSMS. Des critères d'admission facilitent pour les partenaires le repérage des futurs locataires et garantissent un traitement des demandes : être durablement sans-abri, avoir une pathologie mentale sévère et avoir des besoins sanitaires et sociaux élevés nécessitant un accompagnement intensif.

L'expérimentation ayant démontré l'efficacité du programme sur les 4 sites pilotes Lille, Marseille, Toulouse et Paris, il sera déployé, à raison de quatre par an, sur seize nouveaux sites d'ici 2022 pour atteindre 2000 places. En 2018, un appel à projet est lancé par les ARS "Nouvelle-Aquitaine", "Auvergne-Rhône-Alpes" (2 sites) et "Bourgogne-Franche-Comté" afin que 4 villes ouvrent chacune 100 places selon le modèle testé.

Le 28 juin 2018, lors du premier Comité Stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie, la Ministre des Solidarités et de la Santé a réaffirmé l'extension du dispositif "Un chez soi d'abord" comme un des axes d'amélioration des conditions de vie et d'inclusion sociale et de citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.